



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2019**

**Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 06 juin 2019 à 9h30**

**Etaient présents** : ALBERT Jean-Paul, ARLANDES Régis, CALMETTES Jacques, CAMBON Yann, CORRECHER Maurice (pouvoir de SIRVAIN Brigitte), DARRIGAN Catherine, DELMAS Michelle, LAFON Claude, MAGNANI Véronique, MARCIPONT Danielle, MONESMA Michel, PEZOUS Bernard, PISANI Pierre, QUATRE Christian, REGAMBERT Michel, ROUCHY Daniel, SERRA Gabriel, TELLIER Morgan (pouvoir de PERN-SAVIGNAC Fabienne), TEULIERES Vincent, TOURREL Pierre (pouvoir de CUSIN Annie), VALETON Céline, VERDIER Max (pouvoir de LAVITRY Laurent)

**Etait excusé** : MONTET Michel

**Etaient absents** : BROUCHET Nadine, DELCROS Laurence, DELMAS Francis, MIRC Francis, PEYRIERES-GUERIN Laetitia

**Secrétaire de séance** : VALETON Céline

**Assistait à la séance** : TRESCAZES Eric

*Monsieur le Président accueille les membres du conseil communautaire.*

*Monsieur le Président recueille les pouvoirs et les annonce, le quorum est atteint. Le secrétaire de séance est désigné. Il est annoncé à la fin de la présentation du 1<sup>er</sup> point d'autoriser l'intervention des grévistes de la Poste.*

L'ordre du jour :

**Approbation des comptes rendu des séances du 07 mars et du 11 avril 2019 ;**

**1– Finances et Administration Générale :**

- 1.1) présentation des résultats de l'audit financier ;
- 1.2) Calcul de l'apport de fiscalité – enfance jeunesse ;
- 1.3) attribution des subventions aux associations ;
- 1.4) modification de la définition de la compétence de la politique communautaire enfance jeunesse ;
- 1.5) décisions modificatives : budget aide à domicile, eau potable et assainissement.

**2–Services à la population :**

- 2.1) renouvellement de la convention de coopération Pôle emploi ;
- 2.2) renouvellement du label « Service public régional d'orientation » ;
- 2.3) avenant au marché de fourniture des repas crèches durant les travaux d'extension à la crèche de St Etienne ;

**3–Environnement – Cadre de vie :**

- 3.1) Attribution de l'accord-cadre de prestations intellectuelles portant sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage : étude et suivi technique de projets en eau et assainissement
- 3.2) autorisation de vente de matériel du service technique

**Questions diverses**

Les comptes rendu des séances du 07 mars et du 11 avril 2019 sont adoptés à l'unanimité.

## **I- FINANCES et ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1) présentation des résultats de l'audit financier**

Accueil de Monsieur ROJENART Gauthier qui est remercié d'avoir mené la mission d'audit financier de la collectivité dans un délai aussi court. Le travail de diagnostic réalisé a été possible grâce à la collaboration des services.

Monsieur CORRECHER donne la parole à Monsieur ROJENART pour une restitution globale et synthétique. Ce travail vise à fournir aux élus les éléments nécessaires pour mieux cerner la situation financière de notre intercommunalité confrontée à absorber des nouvelles compétences et continuer l'harmonisation des services sur l'ensemble du nouveau territoire. Cette présentation a été faite au bureau communautaire et aux membres de la commission finances le lundi 03 juin.

#### ***Mission d'analyse financière et d'identification des marges de manœuvre :***

*Analyse rétrospective synthétique des deux anciennes Communes de Communes (CC)*

*Analyse des budgets annexes et du budget principal*

*Analyse Prospective*

*Analyse des marges de manœuvre*

*Plan d'actions*

*Conclusions*

#### **Rappel de la consigne**

La Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron regroupe 13 communes et 22 000 habitants. Elle est issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la CC Terrasses et Vallée de l'Aveyron et de la CC du Quercy Vert.

Après deux ans d'arbitrages sur l'harmonisation des compétences post fusion, la CC s'interroge encore sur son niveau d'action, notamment dans le domaine de l'action sociale.

Parallèlement, comme la plupart des collectivités locales, la Communauté de Communes doit aujourd'hui repenser son action en intégrant des contraintes financières de plus en plus fortes.

L'enjeu est de concilier des moyens d'intervention en diminution avec des attentes qualitatives et quantitatives toujours plus fortes de la part des habitants et des élus.

**Dans ce contexte, la CC souhaite identifier la soutenabilité de sa situation à court et moyen termes et identifier les marges de manœuvres possibles.**

La mission a été réalisée dans des délais courts entre mi-avril et début juin 2019 en collaboration avec les services communautaires.

***Monsieur ROJENART remercie l'ensemble des agents et des élus qui ont été sollicités pour leurs disponibilités et la qualité des informations transmises dans des délais très courts. Il précise que les responsables de service disposent d'une bonne connaissance des services gérés et nombre de recommandations présentées avait déjà été identifié.***

#### **SYNTHESE de la présentation**

##### **Les deux anciennes CC**

>**CCTVA** : Une situation en amélioration et satisfaisante en 2016

##### **=>budget général**

Un équilibre de fonctionnement en amélioration sur la période 2014-2016.

>En 2016, un taux d'épargne brute (10,22%) légèrement en dessous de la moyenne des CC de la strate (13,8%).

Des investissements faibles (37€/habitant) sur la période par rapport à la moyenne des CC en Fiscalité Additionnelle (FA) (76€/habitant), mais totalement autofinancés.

L'encours de dette est faible et diminue (103€/habitant en 2016)

→ Moyenne des CC en FA : 174€/habitant

→ Avec la hausse de l'épargne, le délai de désendettement est bon (2 ans) en 2016. La hausse de l'épargne, cumulée aux faibles investissements permet de reconstituer un fonds de roulement correct en 2016.

**L'amélioration des finances entre 2014 et 2016 a permis de transférer une situation budgétaire satisfaisante à l'intercommunalité fusionnée.**

#### **=>budget aide à domicile (SAMAD)**

Un équilibre de fonctionnement à questionner.

→ Le service est globalement légèrement déficitaire depuis 2014 (voire avant).

→ L'équilibre n'est atteint en 2016 qu'avec une recette exceptionnelle de 50k€.

Peu d'investissement (3k€ sur 3 ans).

Pas de dette.

Le fonds de roulement passe de 262k€ au 01/01/2014 à 111k€ au 31/12/2016.

**Ce budget est à surveiller.**

#### **=>budget eau potable (SAEP)**

Un équilibre de fonctionnement en amélioration sur la période 2014-2016.

→ Une épargne importante en 2016.

Des investissements faibles (13€/habitant) et autofinancés.

L'encours de dette est faible et diminue (16€/habitant en 2016).

→ Avec la hausse de l'épargne, le délai de désendettement est faible en 2016 (inférieur à 1 an).

La hausse de l'épargne, cumulée aux faibles investissements permet d'augmenter le fonds de roulement qui était déjà important : 1,4M€ au 31/12/2016.

**La situation du budget eau potable est satisfaisante.**

#### **=>budget assainissement**

Un équilibre de fonctionnement en amélioration sur 2016 avec une épargne correcte.

Des investissements importants (58€/hab.) et autofinancés.

L'encours de dette est important (202€/hab. en 2016).

→ Délai de désendettement de 6,3 ans.

Le fonds de roulement est important sur la période étudiée et s'élève à 469k€ fin 2016.

**A partir de 2016, la situation du budget est correcte, à priori, en lien avec le nouvel équilibre trouvé avec la passation du nouveau contrat de DSP.**

>**CCQV** : Une situation tendue, liée à une dégradation de la situation financière entre 2014 et 2016.

#### **=>budget général**

Un équilibre de fonctionnement en dégradation sur la période 2014-2016.

→ En 2016, un taux d'épargne brute (4,39%) inférieur à la moyenne des CC de la strate (15,1%).

→ Un solde d'exécution de la section de fonctionnement très légèrement négatif en 2016 (mouvements d'ordre et réels).

Des investissements faibles (13€/habitant) sur la période mais totalement autofinancés.

L'encours de dette est faible et diminue (59€/habitant en 2016).

→ Avec la baisse de l'épargne, le délai de désendettement est correct (5,5 ans) en 2016.

La baisse de l'épargne et les investissements de 2016 ont consommé une bonne partie du fonds de roulement en 2016 (solde de 124k€).

**Bien que n'ayant peu de dette, la situation de la CC Quercy Vert peut être qualifiée de tendue avant la fusion.**

#### **=>budget SPANC**

Un petit budget, soumis à des fortes variations d'activité.

Un équilibre de fonctionnement en « montagnes russes ».

→ L'épargne brute est négative en 2014 et 2016.

- Le solde d'exécution de la section de fonctionnement devient négatif en 2016 (mouvements d'ordre et réels).

Peu d'investissement (2k€).

Pas de dette.

Un fonds de renouvellement important qui permet d'absorber les fortes fluctuations du fonctionnement.

**Bien que n'ayant pas de dette, la situation de ce budget SPANC Vert est tendue. Ce constat est à relativiser au regard de la taille du budget.**

### Analyse rétrospective des 2 CC

#### **CCTVA**

Elle présente au 31/12/2016 une situation financière globalement correcte et en amélioration.

- Des épargnes de fonctionnement correctes.
- Un encours de dette consistant (près de 5M€ tous budgets cumulés), mais avec des capacités de remboursement importantes.
- Un fonds de roulement de près de 3,3M€ (tous budgets confondus).

#### **CCQV**

Elle présente globalement une situation financière un peu tendue sur le fonctionnement.

- Des épargnes nettes faibles, voire négatives.
- Un encours de dette faible (300k€).
- Un fonds de roulement mesuré (160k€ tous budgets confondus).

### Analyse des budgets de la CCQVA depuis la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 & prospective

#### =>budget eau potable (SAEP) : le service actuel correspond au périmètre de l'ex CC TVA

L'exploitation du service est réalisée en Délégation de Service Public

Le service eau potable de la CCQVA (1 ETP) gère l'ensemble des missions liées à l'urbanisme, au suivi du contrat de DSP, le volet réglementaire, aux travaux, au pilotage du service ...

Les moyens humains du service apparaissent plutôt faibles, notamment pour le pilotage des travaux.

Entre 2017 et 2019, les charges augmentent de 11%, principalement lié à la hausse des charges de personnel en 2019. Les recettes baissent de 4%/an. La diminution concerne surtout les ventes d'eau. Les recettes 2017 comportaient des soldes de 2015 et 2016, d'où la baisse en 2018.

Le budget eau potable conserve des épargnes conséquentes.

En moyenne, le service eau potable a investi 16€/habitant entre 2017 et 2018.

La CC autofinance l'ensemble des investissements et gonfle son fonds de roulement.

Aucun emprunt n'est mobilisé.

Le service d'eau potable continue de se désendetter (pas de nouveaux emprunts).

L'encours de dette représente 177K€, soit 11€/habitant, ce qui est faible.

La CC dispose d'une capacité de désendettement très bonne.

Le fonds de roulement augmente et atteint des montants très importants (2M€ au 31/12/2018).

Le service eau potable présente une très bonne santé financière :

- Un autofinancement important qui permet de financer les investissements annuels actuels sans difficulté.
- Une dette faible.
- Un fonds de roulement très important.

#### **+> analyse et hypothèses prospectives :**

Prise en compte des produits et charges de fonctionnement 2019

Simulation du PPI prévu, financé par 10% de subvention (perçus dans l'année), l'autofinancement annuel, le fonds de roulement, la dette (durée 20 ans taux à 2%).

Prise en compte des nouvelles annuités d'emprunt en fonctionnement et en investissement.

Le service eau potable a identifié un programme de travaux très important de 2019 à 2024 de 17,7M€ représente environ 134€/habitant en moyenne 2019-2024.

Les taux de financements prévisionnels sont relativement faibles (estimation des services 10%). La prospective met en évidence que le service d'eau potable ne peut financer les 17,7M€ de travaux.

Sans hausse tarifaire, le service pourrait financer environ 9,5M€ entre 2020 et 2024.

Toute chose étant égale par ailleurs, le service d'eau potable ne peut financer que 9,5M€ de travaux entre 2020 et 2024 sous certaines conditions : la consommation presque totale du fonds de roulement actuel.

L'appel à l'emprunt : 4,9M€ (une durée de désendettement de 11,1 ans, soit juste en dessous du seuil d'alerte de 12 ans).

Une diminution de l'épargne nette liée au remboursement des nouvelles annuités d'emprunt.

**La CCQVA devra donc faire des choix : de priorisation dans les 17,7M€ de travaux (station de potabilisation, réseaux, réservoirs...) Eventuellement de hausse tarifaire.**

**=>budget assainissement :**

**>service collectif : le service actuel correspond au périmètre de l'ex CC TVA**

La régie de la CCQVA (environ 1 ETP) gère :

- 7 Stations d'épuration
- Les réseaux sur 4 communes
- Les missions liées à l'urbanisme
- au suivi du contrat de DSP
- le volet réglementaire
- aux travaux
- au pilotage du service ...
- les réseaux de 3 communes sont gérés en DSP.

**Les moyens humains apparaissent faibles pour la gestion des travaux mais surtout l'exploitation (risque en cas d'absence). La situation financière est bonne car 250 000€ d'autofinancement dégagés environ tous les ans. Fonds de roulement de 950 000€.**

**>service assainissement non collectif : le SPANC est effectif sur l'ensemble de la CCQVA**

Les charges augmentent de 2,6% entre 2017 et 2018 (+9,5%/an en tenant compte du BP2019).

Les recettes progressent de 2% entre 2017 et 2018 (-3,7%/an en tenant compte du BP2019).

Le budget dispose d'une épargne nette confortable. Bonne en 2018. Correcte en tenant compte du BP 2019.

En moyenne, le service assainissement a investi 14€/habitant.

La CC autofinance l'ensemble des investissements. Aucun emprunt n'est nécessaire.

Le service d'assainissement continue de se désendetter. L'encours de dette représente 2,5M€ au 31/12/2018, soit 165€/habitant, ce qui reste important. La CC dispose d'une capacité de désendettement correcte à 4,8 ans.

Le fonds de roulement augmente et atteint des montants importants (945k€ au 31/12/2018).

Le service assainissement présente au 31/12/2018 une bonne santé financière, un autofinancement important, qui permet de financer les investissements annuels actuels sans difficulté, une dette importante mais maîtrisée. Un fonds de roulement important.

**+> analyse et hypothèses prospectives : sans hausse tarifaire, le service pourrait financer environ 3,75M€ entre 2020 et 2024**

Prise en compte des produits et charges de fonctionnement 2019

Simulation du PPI prévu, financé par 10% de subvention (perçus dans l'année), l'autofinancement annuel, le fonds de roulement, la dette (durée 20 ans taux à 2%).

Prise en compte des nouvelles annuités d'emprunt en fonctionnement et en investissement.  
Le service assainissement a identifié un programme de travaux important de 2019 à 2024 de 5,7M€, il représente environ 43€/hab. en moyenne 2019-2024.  
Les taux de financements prévisionnels sont relativement faibles (estimation des services 10%).  
La prospective met en évidence que le service assainissement ne peut financer les 5,7M€ de travaux.

Toute chose étant égale par ailleurs, le service assainissement ne peut financer que 3,75M€ de travaux entre 2020 et 2024 sous certaines conditions.

- La consommation presque totale du fonds de roulement actuel.
- L'appel à l'emprunt : 2,9M€.
- Une diminution de l'épargne nette liée au remboursement des nouvelles annuités d'emprunt.

**La CCQVA devra donc faire des choix de priorisation dans les 5,7M€ de travaux et éventuellement de hausse tarifaire.**

### **>zoom sur l'activité SPANC**

Gestion en régie : 3 agents en 2019

Tarifs très élevés sur les diagnostics initiaux et périodiques : CCQVA = 200€.

- Données SISPEA : moyenne à 94€TTC.

Environ 5611 installations en 2018.

- **CCQVA : 548 contrôles/an/ETP en 2018 (en progression).**
- Moyenne constatée : 2 à 4 contrôles/jour /ETP en fonction du contexte local et du type de contrôle, soit entre 440 et 840/an/ETP.
- **Point d'attention : la mise en place du nouveau logiciel en 2018 génère des difficultés et du temps perdu d'utilisation des 3 logiciels en parallèle.**
- La hausse des litiges est également chronophage (35 en 2018).
- **Lorsque le nouveau logiciel sera maîtrisé en totalité, l'effectif de 3 agents à temps plein sera considéré comme élevé.**

La non reconduction de l'agent contractuel devra se poser ou un transfert d'un agent vers le service d'assainissement collectif ou vers un autre service.

Il est à noter, qu'il n'y a pas d'impayé car c'est prélevé directement sur la facture de VEOLIA.

### **=>budget tourisme :**

Le budget office du tourisme n'est pas représentatif de la totalité de l'activité de l'office du tourisme : puisqu'aucune charge de personnel n'est constatée.

L'imputation de la taxe de séjour sur ce budget en 2018 permet le financement de la section de fonctionnement.

En 2018, l'épargne nette dégagée est de 12k€ (19k€ en 2019).

Aucun investissement n'a été réalisé sur ce budget. La création d'un nouvel office de tourisme à Bruniquel est prévue sur 2019/2020.

Aucune dette n'a été mobilisée. Le fonds de roulement est faible en montant mais important au regard de la taille du budget.

**Il pourrait être pertinent d'imputer des charges de personnel sur ce budget : 15 à 20k€/an.**

### **=>budget aide à domicile (SAMAD) :**

Les charges diminuent de 7,4% et les recettes de 5,7% :

- Evolution au transfert du service de portage des repas sur le budget général en 2018
- Baisse du nombre d'heures et donc du personnel lié

Passage d'un système de prise en charge forfaitaire conventionné à un système de « tarification administrée ».

L'année 2018, bien que meilleure, présente une épargne nette négative de -14k€.

Année 2019 prévue à l'équilibre.

3k€ d'investissement réalisés sur ce budget entre 2017 et 2018.

Aucune dette n'a été conclue.

Le fonds de roulement est faible et diminue depuis 2014 (passage de 262k€ au 1/01/2014 à 24k€ au 31/12/2018).

**Le service d'aide à domicile présente une santé financière dégradée. Un autofinancement négatif. Un fonds de roulement qui diminue fortement depuis 2014.**

Cette activité est en difficulté depuis 2012 où un audit financier avait été réalisé.

**Les difficultés s'expliquent principalement par une baisse progressive des heures facturées du SAMAD.**

Le service a bénéficié de subventions exceptionnelles et d'un plan de redressement avec diverses mesures correctrices (actualisation tarifaire, négociation du conventionnement avec le Département, la mutualisation des fonctions supports, diverses actions sur la trésorerie)

**Une mesure n'a pas été mise en place : l'actualisation des logiciels de gestion de l'activité (Lancelot et Perceval) vers une formule intégrée et télé gérée à distance « MAD WEB ».**

**Cout de 52k€ + 14k€ de licence annuelle, et gain en termes de temps de personnel.**

Tarifs actuels à l'heure :

- 60 ans et personnes adultes handicapées : 21,55€TTC
- Familles et personnes de moins de 60 ans : 18.85 €TTC

**Il existe deux structures « concurrentes » sur le territoire le SMAD 82 et l'ADMR 82, qui, malgré une tarification plus chère, récupèrent des heures de prestations.**

**La CCQVA se trouve devant un choix important :**

**1/ Mettre des moyens pour conserver le service actuel :**

- Rééquilibrer la tarification en dialogue avec Conseil départemental
- Mettre en place de la télégestion complète.
- Rechercher des heures / subventions...

**2/ Laisser les autres structures en place répondre aux besoins et arrêter progressivement le service communautaire**

Arrêt progressif des contrats avec conventionnement avec l'une et/ou l'autre des structures en place.

**3/ Un mixte des 2 solutions précédentes**

**4/ Laisser tel quel et assumer le déficit**



**Deux points d'attention** : le service compte actuellement **35 agents titulaires** et le transfert à une autre structure a des impacts sur **les services supports qui représentent 3,3 ETP (services accueil, gestion activité, comptabilité et RH) + frais divers**

**=>budget général : Une inflation importante des charges entre 2017 et 2019.**

Des charges réelles de fonctionnement en forte hausse (+10%/an, soit +1,812k€ en 2 ans), notamment.

Une hausse des charges de personnel (+602k€), une hausse des charges à caractère général (+474k€), des autres charges de gestion courante (+694k€).

Une hausse mesurée des produits de gestion courante entre 2017 et 2019, qui couvre des évolutions très différenciées de recettes.

Des recettes en hausse entre 2017 et 2018 de 0,83% (+150k€ en 2 ans).

Trois principaux types de recettes avec des évolutions différenciées :

- De produits fiscaux : +3%
- De participations et dotations : -7%
- Produits des services : 14%

Une baisse des atténuations de charges (-145k€), liée à la baisse des contrats aidés

Des recettes fiscales (246€/habitant) proche du niveau des CC à FA (256€/habitant)  
Pas de TASCOT ou d'IFER.  
Un FPIC important (420k€) avec un reversement dérogatoire.

CCQVA = fiscalité additionnelle

Des taux moyens stables depuis la fusion, une harmonisation progressive entre les 2 ex-CC.  
Des bases fiscales peu dynamiques car plus faibles que dans les autres CC à FA) (hors revalorisation forfaitaire) hormis sur le foncier non bâti et la CFE.

Un potentiel fiscal/hab. 2018 faible : 91,92€/hab. (moyenne des CC à FA : 177€/hab.)

### **Une baisse globale des dotations et participations :**

Globalement, des dotations et participations en baisse de 7%/an.

- Une DGF de 6 €/habitant en 2019.
- Niveau très faible (moyenne nationale de CC à FA de 20,05€/habitant en 2018).
- Une dotation importante des autres organismes en baisse (-180k€).
- CAF/MSA, agence de l'eau.
- Une baisse des compensations d'emplois d'avenir (-120k€).
- Une baisse des participations Etat, Région et Département (-100k€).

### **Une hausse des produits des services (+16,5%/an entre 2019 et 2017)**

- Hausse importante des recettes des services à caractère social (intégration du portage repas)
- Intégration des recettes de portage de repas en 2018.
- Hausse de la facturation de personnel et de frais aux budgets annexes.
- Meilleure visibilité budgétaire.

### **Capacité d'autofinancement : une situation qui se dégrade fortement**

Une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement plus importante que celles des recettes réelles, qui crée un effet « ciseau ».

Taux d'épargne brute de 3% en 2018 (au lieu de 16% pour la strate des CC de 20 à 50 000 habitants) et négatif en 2019.

La CC ne peut pas financer le remboursement de la dette avec son autofinancement.

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement (réel + ordre) déficitaire en 2018 et en prévisionnel 2019.

### **Dépenses d'équipements**

Des dépenses d'investissement faibles (24€/hab. en moyenne) financées par environ 50% de subventions (2017-2019). Montants faibles mais logiques au vue des compétences exercées par la CCQVA.

L'épargne dégagée en 2017 permet de renforcer les fonds propres de 674k€.

En 2018, l'épargne nette ne permet pas de financer les investissements, ce qui génère un prélèvement sur le fonds de roulement de 147K€.

La CCQVA n'a pas contracté d'emprunt sur 2017 et 2018.

### **La dette**

Lors de la fusion, la CCQVA a récupéré la dette des deux anciennes CC.

- L'encours de dette est de 1,7M€ au 1/01/2019, soit 78€/hab. (174€/habitant en moyenne CC à FA).
- L'encours représente 18% des recettes réelles de fonctionnement (55% en moyenne des CC de la strate).
- En 2018, la CC disposait d'une capacité de désendettement correcte (6,4 ans) mais l'absence d'épargne en 2019 rend la situation difficile.
- Les emprunts sont peu risqués - seuls 15% de l'encours seront remboursés en moins de 5 ans.

## Fonds de roulement

Au regard du prévisionnel 2019, la CC devrait consommer la majorité de son fonds de roulement au cours de l'année.



**Cette situation est problématique.**

**+> analyse et hypothèses prospectives : une situation financière tendue fin 2018, qui devient problématique en 2019.**

L'effet ciseau d'augmentation plus rapide des charges que la hausse des recettes annihile la capacité d'autofinancement la CCQVA.

La CCQVA constate un déficit budgétaire de sa section de fonctionnement de 1,2M€ (hors reports)  
Les investissements sont faibles depuis la fusion, mais la CCQVA ne dispose pas de marges de manœuvre pour l'autofinancement futur.

La dette reste mesurée, mais la CC ne présente pas de capacités de remboursement en dehors de son fonds de roulement (2M€ au 31/12/2018 et 335k€ en prévisionnel 2019).

**La CC doit rapidement retrouver des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement de son budget général.**



**Près de 1,2M€ en économie de charges ou augmentation des recettes.  
Cela représente 10% des charges réelles de 2019.**

**Les actions doivent être travaillées en 2019, car la CC ne pourra pas supporter une année similaire en 2020. Cela impacte les projets en cours ou futurs.**

## Pourquoi cette dégradation ?

Analyse des charges et recettes de fonctionnement du budget général par service et identification des marges de manœuvre. Les services ont déjà réalisé des révisions de contrats, lancer des consultations pour optimiser des coûts.

## =>Analyse par service – Petite enfance

Les services proposés sur le territoire :

- 2 crèches publiques
- Un jardin d'enfants
- Une crèche associative
- RAM
- LAEP

Les structures actuelles fonctionnent bien, avec des coûts dans la norme. Aucun besoin de nouvelle structure identifié au regard des listes d'attente et assistantes maternelles disponibles.

Charges en hausse de 2,8%/an en moyenne.

- Hausse des charges à caractère général (69k€ en 2 ans) – beaucoup de personnel titulaire
- +2% sur le personnel

Baisse des recettes de -8%/an en moyenne.

- Division par 10 des aides pour les emplois aidés (-72k€)
- Diminution progressive de la PSE (-72k€ en 2 ans) et des recettes des familles (-30k€ en 2 ans)

Création d'un effet ciseau difficilement compressible (Solde à financer par la fiscalité qui augmente)

**=>Axes d'amélioration** : un diagnostic pertinent déjà réalisé par les services

Un surcoût des 2 crèches publiques lié principalement :

- Aux places conventionnées urgence/insertion pro
- La gestion d'occasionnels à la semaine
- Aux fermetures annuelles plus courtes

## => Choix à arbitrer

### Optimisations possibles :

- Taux d'occupation financier
- Modifier la gestion des occasionnels d'une semaine sur l'autre qui crée de la sous-occupation
- Re questionner les places conventionnées urgence/insertion pro
- Cadrer les modalités de pose de congés des parents (fermeture de toutes les structures en aout ?)
- Poursuivre les regroupements pendant les vacances, notamment l'été et revoir les périodes de fermeture
- Tarification
- Correction de la sous-évaluation des charges de structure actuellement imputées (CAF)

Bonification de la prestation CAF sur le jardin d'enfant

Enjeux de 5 à 10k€

Info : départ en retraite au plus tôt en 2022 de la responsable du service (coordinatrice Petite Enfance)

LAEP : des services mutualisés qui fonctionnent correctement, pas d'axe financier d'amélioration identifié.

## =>Analyse par service – Enfance-Jeunesse

8 CLSH, 11 CLAE, Centres de vacances loisirs, Point d'information jeunesse

### **Charge en hausse de 5,9%/an en moyenne (+300k€)**

- Hausse des charges à caractère général (69k€ en 2 ans)
- Hausse des charges de personnel liée au GVT (2%/an en moyenne)
- Hausse des mises à disposition (+5%/an soit+15k€)
- Extension de périmètre sur l'ex-QV : +155k€ de subventions à l'association

### **Baisse des recettes de 3,5%/an en moyenne**

- Forte réduction des aides pour les emplois aidés (-105k€)
- Diminution de la PSE (-15k€ en 2 ans)

=> Création d'un effet ciseau

### **Extrascolaire - axes d'amélioration :**

#### Constat :

- **Coût/heure élevé du centre ados géré par Familles Rurales de Monclar de Quercy, mais lié aux activités développées**
- **Coût/heure élevé du Camp des Licornes (6€/h) (associatif de Genebrières) + loyer non facturé (Régie CCQVA = 3.89€/h ; Verlhac Oxygène = 4.40€/h)**

Gros travail réalisé par les services fin 2018 – à poursuivre

- Effectifs calés à 20 enfants/structure
- Reprise en régie de l'activité de Verlhac Oxygène avec modification des horaires (association pour la gestion du mercredi) dès la rentrée 2019/2020.
- Modification des horaires.
- Regroupement des sites.
- Mode de gestion / reprise en régie.
- Locaux

Service qualitatif de l'école des sports.

**=> Enjeux financier déjà présenté par les services et validés par la Commission services à la personne**

## Périscolaire - axes d'amélioration :

### Constat :

- **Coût/h élevé des activités du mercredi après-midi**

Gros travail réalisé par les services fin 2018 – à poursuivre

- Effectifs calés à 20 enfants/structure
- Reprise en régie de l'activité de Verlhac Oxygène avec modification des horaires (association pour la gestion du mercredi)
- Modification des horaires
- Regroupement des sites.
- Mode de gestion / reprise en régie
- Locaux
- Généralisation des garderies (taux d'encadrement...)

Service qualitatif de l'école des sports

=> Enjeux financier déjà présenté par les services et validés par la Commission services à la personne

### Perspectives :



**Transfert sous conditions de 4 garderies au 1<sup>er</sup> septembre 2019/2020**

- **Charges nettes de 160k€**
- **Absence de financement : problématique !**

Info : départ en retraite au plus tôt en 2022 de la responsable du service (coordinatrice Enfance Jeunesse)

### =>Analyse par service – Collecte déchets

Régie de collecte : 22 agents (21,2 ETP) + remplacements

- 15 ETP sur la collecte
- Déchetteries (2)
- Quai de transfert (1)
- Agents polyvalents 2,8 ETP
- Maintenance du parc de véhicules sur Nègrepelisse 1 ETP

Adhésion au SDD pour le traitement

Charges en hausse de 13%/an en moyenne (+580k€ en 2 ans)

- **Hausse des charges à caractère général** (notamment de maintenance et de location d'une BOM de remplacement) = vieillissement du parc véhicules
- **Hausse des charges de personnel** (+7% en moyenne soit +110k€ en 2 ans), lié notamment à un appel de remplaçants
- **Hausse des charges de traitement**
  - Extension sur l'ex-QV en 2018 et 2019
  - Hausse des contributions unitaires appliquées par le SDD

### **Stagnation des recettes**

- Diminution des aides pour les emplois aidés (-60k€)
- Baisse des remboursements de personnel
- Baisse des recettes de valorisation
- Compensées par la hausse de la TEOM

Création d'un effet ciseau et d'un déficit prévisionnel du budget déchets

L'augmentation de la TEOM compense uniquement la baisse de recettes, et non la hausse des dépenses.

Service CCQVA de type rural (classification Ademe)

- **Coût du service 99€/hab. (étude IDE)**
- **Coût élevé au regard de la moyenne nationale de 80€/hab.**

Perspectives de hausse de charges :

→ Harmonisation du régime indemnitaire en 2019

Service actuel déficitaire en fonctionnement et en investissement (achat de BOM en 2019)

Existe **une étude en cours d'optimisation du service** :

→ Etat de lieux à approfondir :

- Nécessité de reconstituer les coûts du service afin d'identifier quels sont les flux (OM, collectes sélectives, accès en déchetteries) et les postes de dépenses (charges de structure, collecte, traitement) qui sont onéreux sur le territoire.
- Il est dommage d'avoir un suivi de collecte uniquement sur une semaine (généralement 3-4 semaines consécutives)

### **Les pistes d'optimisation**

**Réduction des déchets** (économie de charges de collecte et surtout de traitement)

- Ratio de 247 kg/habitant par an d'OM,
- Moyenne en zone rurale autour de 180/200 kg sans tarification incitative, voir 130 à 150 kg/habitant avec TI
- En milieu rural, l'axe le plus simple, le plus efficace et à moindre coût est la promotion du compostage des restes alimentaires et des déchets végétaux. Seuls 10% des foyers sont équipés de composteurs (selon rapport IDE)

### **Fréquences de collecte**

- Décret collecte de 2015 : possibilité de réduire la fréquence de collecte des OM à une fois par quinzaine sans demande d'autorisation préfectorale (à l'exception des zones agglomérées de plus de 2000 habitants).
- Axe d'optimisation : Une collecte hebdomadaire en porte à porte avec une alternance Ordures Ménagères / Collecte Sélective en milieu rural et 1collecte OM par semaine en centres bourgs des communes de plus de 2000 habitants
- Gain sur l'optimisation des fréquences plus complexe en régie qu'en prestations. L'étude IDE devra définir l'impact de la réorganisation sur :
  - les 4 agents contractuels
  - les éventuelles réaffectations de personnel titulaire
  - La réduction des heures supplémentaires

### **Déchetteries**

- Contrôler et tarifier les accès, notamment des professionnels
- Optimiser les rotations de bennes (voir Syndicat Départemental Déchets (SDD))

### **2 garages actuellement**

- Regroupement des garages sur Nègrepelisse (même si travaux à prévoir)

### **Gestion du carburant**

- Actuellement, achat du carburant sur des stations essence « domestiques »
- Recommandation : Achat d'une cuve sur un site et achat global de carburant avec maintenance :
  - Economies estimées par ses services à environ 10% sur le carburant
  - Gain de temps

**La gestion du personnel** : Gestion des remplacements due à l'absentéisme

**Maximiser l'utilisation des véhicules** : une tournée le matin et une tournée l'après-midi ou le soir (en fonction des heures d'ouverture des exutoires), voir réduire le nombre de jour de passage

Coût de maintenance important des véhicules :

Nécessité de renouveler une partie des véhicules = > économie de maintenance, de location de véhicules de remplacement et de temps

### **Réduction des charges de traitement complexe**

- réduisant les tonnages
- redéfinissant les limites de prestations avec le SDD

## Bilan coût du personnel mis à disposition/ refacturé au SDD à approfondir

### Pistes d'optimisation sur les recettes :

- Suppression des exonérations TEOM : déjà fait !
- Hausse de TEOM
- Mise en place d'une redevance spéciale
  - Nouvelle recette auprès de l'hôpital, d'administrations et de grandes entreprises (supermarchés et autres...)
  - Ciblage uniquement des gros producteurs pour simplifier la gestion administrative
  - Incitation à la réduction des déchets des entreprises (passage en collecte privée) et impact sur les contributions du SDD

### =>Analyse par service – Culture / Lecture publique

Charge en baisse de 2%/an en moyenne. (-22€)

- Légère baisse du personnel
- Amortissement en baisse

Baisse des recettes de 3,5%/an en moyenne.

- -10k€ d'aides pour les emplois aidés
- Baisse des produits exceptionnels (remboursements assurance)

=> Un coût net similaire depuis 2017

### Plusieurs pistes d'optimisation du service

Optimisation du point de lecture de Bioule

- Ouverture uniquement pour les scolaires et report sur Nègrepelisse ?
- Ouverture uniquement un jour par semaine + scolaire ?
- Réduction du temps de travail du personnel contractuel

Horaires d'ouverture à réduire

- le mercredi et le samedi sur Albias
- Le samedi sur Montricoux
- les mardis et samedis St Etienne

### Le temps de travail sur la ludothèque apparait important (35h pour 9h d'animation) : Organisation à modifier (itinérance) en parallèle d'une réduction du temps de travail.

Mise en place d'une adhésion annuelle forfaitaire (10€/usager =43k€) et de pénalités en cas de retard.

*Actuellement, cette compétence n'est présente que sur l'ex TVA. Le développement de cette compétence sur l'ensemble du territoire est donc à réfléchir.*

### =>Analyse par service – Atelier / Ecole de musique

Activités

Arts plastiques (5 agents -3,46 ETP, dont le directeur) – 141 élèves

Musique (14 agents – 4 ETP)

- Atelier (207 élèves -14 cours – 108,25h de discipline hebdo et événementiels)
- École associative de musique Cantabile à Monclar (46 élèves – 8 cours – 20h de discipline hebdo)

Locaux dédiés « Atelier »

5 agents titulaires, 2 stagiaires et 12 contractuels

### Constat

Charges en hausse de 5,6%/an en moyenne (+32k€)

- Hausse de 15% des charges à caractère général (10k€ en 2 ans)
- Hausse des charges de personnel liée au GVT (2,5%/an en moyenne)

Hausse des recettes de 1,4%/an en moyenne

- Suppression des aides pour les emplois aidés (-4k€)
- Compensée par une hausse des recettes de service (+7k€)

## Services qualitatifs

### Coûts actuels de musique corrects (ADDA 82)

- Cout complet par élève : 1 026€ à l'Atelier
- Coût Collectivité par élève : 830€ à l'Atelier
- Coût par élève de 700 € / 1031 € à Cantabile

### Coûts actuels Arts plastiques :

- Cout complet par élève : 834€
- Coût Collectivité par élève : 692€

## Perspectives

Modification du statut des enseignants artistiques

Réflexions en cours sur l'harmonisation de la tarification avec l'école de musique de Monclar : Si baisse des tarifs associatifs, surcharge de compensation par la CC = > +5,6k€

Potentielle mutualisation à voir entre les structures publique et privé de musique

## =>Analyse par service – portage de repas

### Organisation

Gestion en régie

- Achat de repas
- Livraison en 3 tournées (3 agents à 30h/semaine + remplacement)

Passage en liaison froide sur l'ensemble du périmètre en 2018

Livraison de 27 403 repas en 2018 pour 152 bénéficiaires

**Prix du repas livrés en 5,12€ et 9,5€ (9,5€ pour les extérieurs)**

**Coût complet 2018 du service de 11,08€/repas livré**

- Coût de 10,85€ (nord) à 11,77€ (sud) selon les tournées

### Commentaires

Effet ciseau

- **Charges en hausse** (+54k€), principalement avec l'extension du service sur l'ensemble du périmètre communautaire (personnel + amortissement des nouveaux véhicules) et la gestion de remplacement
- **Baisse des recettes de 3,4%/an en moyenne**
  - Suppression des aides pour les emplois aidés
  - Baisse des recettes depuis 2 ans

### Pistes d'optimisation (2019-2020)

Optimisation du prix des repas difficile, car marché public



Optimisation des livraisons

- **Remplacer de manière pérenne l'agent en maladie chronique pour l'affecter à des missions moins génératrices de maladie** => économie de remplacement
- Optimisation des tournées (durée et nb de repas)

**Livraisons dans le Tarn : Prix de 9,5€/repas pour un coût moyen à 11,77€**

- **Hausse de tarifs**
- **Demande de compensation à l'intercommunalité concernée (+ tarif hors territoire) (Tarn)**

## =>Analyse par service – TOURISME

### Organisation

Budget permettant :

- Le transit de la taxe de séjour
- De retracer les dépenses de personnel que ne peut supporter le budget de l'OT
- De gérer les gîtes

## Commentaires

### Evolution des charges:

- Hausse des charges de personnel et des charges à caractère général

### Evolution des recettes :

- Suppression des aides liées aux contrats aidés
- Mais hausse des produits des services

### Perspectives

- Souhait de vendre les gîtes de la Salvetat
  - Recettes de cession permettant le remboursement des emprunts
  - Gain sur l'entretien

Recrutement d'un directeur (2020) : à mettre en stand-by sur cet exercice.

Nouveau OT à Bruniquel : 300k€ de travaux en 2019

- Nouvelles charges de fonctionnement à partir de juin 2020 à partager avec les partenaires
  - **Quel financement pour la CC?**

## Recommandations 2019

Une partie du personnel lié au tourisme pourrait être imputée directement sur le budget annexe (15-20k€/an). Dépenses à surveiller au regard des perspectives identifiées.

## =>Analyse par service – cours d'eau/sentiers randonnées

### Gestion en régie

- Passage de 4 agents à un seul en 2 ans
- Compensation par des études et prestations

### Charge en forte hausse de 34,6%/an en 2019

- Forte baisse du personnel (passage de 120k€ à 31k€)
- Compensée par une forte hausse des études et prestations (+150k€)

Forte variation des recettes entre 2017 et 2019

- Liée aux dates de perception des redevances de l'agence de l'eau

En moyenne sur 3 ans, le service coûte 20k€ à financer par la fiscalité

### Perspectives 2020

- Baisse des dépenses d'études à terme
- Diminution des recettes
- Question de la GEMAPI : risque de créer un effet inflationniste.

## =>Analyse par service – emploi / insertion (EREF)

### Organisation

Gestion en régie du service emploi insertion

- 2 agents titulaires – 1,8 ETP
- Ouverture : 35h/semaine

### Activités 2018 :

- Accompagnement individuel (2824 personnes ont eu recours au service, 977 contacts réalisés (entretiens physiques, téléphoniques, mail, 170 suivis personnalisés, 103 accompagnements dans le cadre du PLIE + ateliers)
- Accompagnement des employeurs (276 contacts entreprises, 33 postes proposés, 291 postes de saisonnier agricole proposés +ateliers)
- Gestion partenariale

## Commentaires

### Charges en légère hausse de 3,1%/an en moyenne (+5k€)

- Hausse des charges de personnel liée au GVT, quasi-stabilité des recettes (+1%/an)
- EREF : 30 000€ FSE (accompagnement PLIE) + 18 000€ CD82 (accompagnement RSA)

Solde à financer d'environ 32k€ en 2019

Pas de commentaire particulier : à approfondir : analyse comparée de l'activité par rapport aux autres EREF du département ?

### =>Analyse par service – urbanisme droits des sols (ADS)

#### **Organisation**

La gestion des ADS

Personnel mutualisé avec la CC du Quercy Caussadais

Financement : au travers un prélèvement sur le FPIC reversé aux communes

#### **Commentaires**

Charges en hausse en 2018 en lien avec l'extension du service sur le territoire de l'Ex-QV

Quelques recettes de remboursement de mise à disposition de personnel

Un service de 112k€ mais financé par les communes par un prélèvement sur les versements du financement par le FPIC

Pas de commentaire particulier

### =>Analyse par service – Informatique / SIG

#### **Organisation**

Budget correspondant à l'activité

→ D'un SIGiste

→ De l'informaticien

#### **Commentaires**

Charges présentées en hausse en 2019

→ Prévion d'un recrutement mutualisé avec les communes, mais qui ne sera pas effectif

→ Charges corrigées globalement stables

Recettes présentées en hausse en 2019

→ Recettes corrigées (de la non mutualisation de personnel) globalement stables

Pas de commentaire particulier, mais gros travail d'optimisation des couts déjà réalisés, difficile de faire mieux sur l'informatique / téléphonie.

### =>Analyse par service – polyvalents et voirie

#### **Organisation**

Ce budget correspond à l'activité d'un service mutualisé :

→ Voirie : 1,2 ETP

→ Une partie de la Collecte des déchets : 2,8 ETP

#### **Commentaires**

Baisse globale des charges sur la période 2017-2019

→ Diminution des charges à caractère général (-49k€ en 2 ans)

→ Diminution des charges de personnel (-39k€ en 2 ans)

→ Coût d'amortissement du matériel de voirie important (57k€ en 2019)

#### **Baisse globale des recettes**

→ Diminution des aides pour les emplois aidés (-21k€)

→ Baisse des recettes exceptionnelles d'assurance

→ Hausse des refacturations

Baisse du cout net depuis 2017

#### **Perspectives :**

→ Service mutualisé

→ Arbitrage en 2020 sur la conservation ou non de ce service au niveau intercommunal

### =>Analyse des frais généraux

Si on retire les atténuations de produits (FNGIR), les intérêts d'emprunts (montant faible) et les amortissements, 3 postes de charges importants :

→ Personnel

→ Charges à caractère général

→ Autres charges

Nécessité d'une analyse plus précise par service !

Charges élevées par rapport aux normes nationales et en hausse de 14,7%/an en moyenne (+460k€)

- Hausse des charges à caractère général (+18%/an, soit +53k€ en 2 ans)
- Hausse des charges de personnel (23%/an en moyenne soit +356k€ en 2 ans)
- +56k€ d'autres charges en 2 ans

Progression des recettes générales de 2,8%

### Organisation (nombre d'agents)

**Services** : Direction générale (3), RH (5), Accueil/MSAP (2), Comptabilité (3), Service technique (1), Communication (1), Juridique (1), Service à la population (1), Commande publique (1), Service d'entretien (7).

### Service des ressources humaines :

Gestion en régie : 5 personnes au Service RH + 1 agent mutualisé au service financier soit 4,87 ETP

Missions classiques du service RH (mutualisé sur l'ensemble des services)

Effectif qui peut paraître important en valeur, mais qui est cohérent avec l'effectif géré

- Service = moins de 2% des effectifs
- Gestion d'un effectif composé de **55% de contractuels**, dont des contrats horaires
- Effectif comparable avec d'autres collectivités avec services à la population importants
- Selon les moyennes du Benchmark, le ratio effectif global RH ETP / agents gérés de 1.62% correspond au ratio de la CCQVA

### **Nouveau SIRH** :

- Investissement en temps nécessaire en 2019
- Gain de temps à terme pour l'équipe

### **Missions à développer : GPEC et prospective de masse salariale**

### Service informatique - téléphonie :

Gestion en régie : 1 ETP

Gestion téléphonique fixe et mobile/internet : 38k€ de dépenses en 2018

- Coût mesuré et optimisation financière en cours (-8k€ estimés par les services)
- Fonction bien gérée - à poursuivre
- **Recommandations : essayer de regrouper au maximum les contrats (effet de masse et simplification du suivi)**

Photocopieurs/impressions

- Prix bien négociés
- Seul bémol : la durée d'engagement de 5 ans (5,75 ans dans BPU) – potentielle maintenance importante en fin de contrat
- Sensibilisation sur les usages à poursuivre sur les impressions

Affranchissement : Organisation optimisée et prix compétitif

Gestion du parc informatique optimisée (achat, durée d'utilisation, rotation d'utilisation, réparation/installation/montage...)

Achat de logiciels et maintenance

- Poste en augmentation : +36% en 2 ans (53k€ en 2019)
- Priorités à définir : obligations, gain de temps (ex du SAMAD)...

### Salle multimédia: 1 ETP

- Service de qualité (ouverture public de 22h/semaine, imprimante 3D...)
- Mise en place d'une facturation à partir de septembre 2019

### Service patrimoine (bâtiments) :

50 Installations et bâtiments

**Moyens : 1 agent à mi-temps + marché de prestations**

**Suivi technique : Pas d'outil global dédié**

Intervention curatif + contrôles périodiques réglementaires

- Pas d'entretien préventif
- Organisation des interventions en fonction des besoins - pas d'ordonnancement

Fonctionnement actuel à court terme avec peu de moyens (« rustines »)

- Risque à moyen terme
- Informatisation/professionnalisation nécessaires du service = Surcout à CT
  - Parc de véhicules vieillissant
  - Suivi des fluides par bâtiment : contrat Dialège EDF déjà souscrit
- Audit par le syndicat départemental d'électricité des contrats d'électricité et suivis énergétiques à poursuivre

#### **Multitudes de contrats d'entretien/incendie**

- **Economies sur regroupement des contrats (cf. commande publique)**

#### **Bâtiments vieillissants et des travaux à venir**

- **Montage d'un PPI indispensable**

#### **Service comptabilité - financier :**

Différentes missions :

- La stratégie financière
- La programmation budgétaire
- La gestion comptable
- La gestion de la dette et de la trésorerie
- Les outils de pilotage et d'aide à la décision
- L'assistance et la formation à la culture financière

Moyens : 3 agents : 2,5 ETP

- Moyens cohérents :
  - 7 999 mandats en 2018 et 1 830 titres (tous budgets), soit une moyenne de 18,72 opérations par agent et par jour (incluant engagement, enregistrement des factures, suivi financier des marchés, liquidation, et en aval : édition des mandats, production des pièces justificatives, archivage des documents)
- Norme d'environ 18 écritures par agent et par jour

#### **Axe d'amélioration :**

- **Modifier le schéma de programmation budgétaire afin de mieux cadrer les possibilités financières par service (cf. la nécessité de trouver des marges de manœuvre)**

#### **Service commande publique :** 1 ETP qui assure:

- La préparation des achats et la commande publique
- La passation des contrats en lien avec les services
- Le suivi et l'exécution

A priori, beaucoup de petits marchés passés par les autres services et/ou non suivi par le service marché

- Problème de lisibilité
- Problème de suivi
- Non-respect des seuils globalisés

#### **=> Mieux organiser le circuit de décision et les autorisations par service**

Quelques économies potentielles en globalisant les marchés – difficilement chiffrables

Dimensionnement correct au regard des modes de gestion des services

#### **Service entretien – nettoyage des locaux :**

7 agents représentant 4,4 ETP (7 567heures réalisées) pour

- 18 bâtiments

→ Environ 5 500 - 6 000 M2

Fréquence d'entretien importante sur certains sites

**Axes d'optimisation 2019 : re questionner la fréquence nécessaire de nettoyage et les prestations réalisées + mécanisation**

- **Est-il nécessaire de nettoyer 5 fois par semaine les locaux administratifs, l'atelier ou la médiathèque de Nègrepelisse ?**
- **Exemple : passer de 5 à 2 nettoyages hebdo du siège permettrait d'économiser environ 15-20k€/an**

**Service communication** : 0,7 ETP - Pas de commentaire

**Service juridique** : 1 ETP

Interventions étendues : Transfert de compétences, Contractualisation des occupations du domaine public, contrats de partenariat, mise à disposition, demandes des services, veille juridique, contrôle des délibérations sensibles, gestion précontentieux, ...

**Accueil – MSAP**

2 agents à plein temps pour une ouverture 35h/s. + Pilotage de la responsable insertion (30k€ de subventions) **Activité avril : 381 personnes pour 426 demandes, 1 502 appels téléphoniques**

**Ouverture d'une MSAP à Monclar en 2019**

**Recommandations : redéploiement d'un des agents actuels vers Monclar et appui téléphonique / remplacement en cas d'absence par le secrétariat présent dans le bâtiment**

A défaut, nécessité de trouver un financement par les communes

**Gestion des espaces verts**

En régie autour des stations d'épuration + communes

**Divers**

**Frais d'élus : passage de 109k€ à 157k€ (+43%) en 2 ans**

Favoriser les mutualisations avec les communes avec partage des coûts

**Groupements de commande, Services communs ...**

- Exemple : commande publique, juridique, informatique/téléphonie, ...

**Faire un schéma de mutualisation en 2020 pour recenser les besoins et cadrer la mise en œuvre (service RH)**

Surveillance médicale et prévention (de 47 € en 2018 à 74 € en 2020) + majoration 25 € en cas d'absence non justifiée à la visite

- Adhésion actuelle au Centre de Gestion FPT 82

- Coût en hausse et important

**Possibilité de résiliation de l'avenant de 2018 à analyser**

**Mise en concurrence, regroupant les besoins des communes et de la CCQVA, à réaliser avec une facturation à l'acte.**

Modification des pratiques d'amortissement :

- Recommandations de modification de la durée d'amortissement des subventions et fonds de concours de 10 à 15 ans

Renégociations de la dette :

- Financement fixe réduit et rémunération sur les économies réalisées

**PETR : 138k€ de contributions en 2018**

- **Bilan coût/bénéfice à réaliser**

Monsieur ROJENART s'interroge sur la non rédaction d'une convention entre les deux établissements. A la lecture des statuts, il est difficile d'identifier les services proposés. Monsieur PEZOUS précise que le PETR est en charge notamment du PCAET et du SCOT. Les conventions sont en projets.

### **Faire un audit des charges sociales sur l'ensemble des services.**

#### **=>Analyse RH globale**

Un taux d'absentéisme important : **en moyenne 33,8 jours par an et par agent en 2017** pour les fonctionnaires :

- 9 jours par an et par jours de maladie ordinaire => En augmentation sur 2018 et 2019
- 9,4 jours /an / agent d'arrêts pour un accident de travail
- 15,3 jours d'absence longue maladie ou maladie longue durée

**Un taux d'absentéisme beaucoup plus faible sur le personnel contractuel.**

**Un absentéisme couteux : 4 805 jours d'absence en 2017 (400 à 500k€/an)**

### **Nécessité d'approfondir les causes de cet absentéisme.**

Nécessité de renforcer les moyens

- De prévention : accidents de travail, risque psychosociaux, sécurité, formation des managers, analyse des conditions de travail sur les sites avec absences nombreuses...
- D'amélioration du climat social et de bien-être au travail
- D'incitation au présentéisme : réforme du régime indemnitaire?

#### **Heures supplémentaires**

- 1 009h en 2017
- Analyse des utilisations à affiner

#### **Heures complémentaires**

- 32 257h en 2017 - Fonctionnement actuel avec des contrats courts et beaucoup d'heures complémentaires
- Possibilité de modifier les contrats avec une annualisation plus forte des horaires (absence de gain financier)

Heures de nuit : à priori, aucun agent concerné

#### **Harmonisation du temps de travail/régime social à réaliser : attention au surcoût**

Gestion des astreintes : peu d'agents concernés (uniquement assainissement collectif / bâtiments)

Pyramide des âges des emplois permanents (données état social 2017)

- **Globalement, un effectif plus âgé que la moyenne**
- Un départ en retraite en 2019 (dans les médiathèques)
- Plusieurs départs en retraite prévus sur la période 2021-2025

24 contrats aidés en 2018

- 5 sont toujours en cours et devraient arriver à terme courant 2019
- 3 ont fait l'objet d'un renouvellement en PEC (Parcours Emploi Compétences)
- 1 a fait l'objet d'une titularisation
- 7 ont été renouvelés en Contrat à Durée Déterminée – à suivre
- 8 ont pris fin, sans renouvellement ou remplacement



**Mise en place d'une politique ferme de validation des congés et de remplacement en prenant en compte les besoins du service public (éviter le recours à des remplacements)**

**Beaucoup d'optimisations déjà réalisées/ ou en cours :**

- Mise en place de la taxe de séjour
- Renégociation des contrats d'assurance (audit de 2017)
- Mise en place d'un marché global relatif aux fournitures administratives

- Une réflexion autour des dépenses d'entretien et de réparation des véhicules
- Téléphonie / impression
- Mobilisation du Syndicat Départemental d'Electricité pour établir un diagnostic des installations et des contrats électriques de la collectivité dans le but de diminuer les dépenses
- Réflexions sur la taxe d'aménagement (impossible par manque de PLUI)
- Etude en cours sur l'optimisation des déchets
- Annulation des exonérations de TEOM

## Conclusions

La CCQVA doit trouver près de 1,2M€ d'économies de charges ou de recettes complémentaires en 2019 pour une mise en œuvre effective en 2020.

Certaines optimisations de charges ont déjà été mises en œuvre sur les dernières années par les services, certaines sont en cours d'analyse, d'autres doivent encore être approfondies.

Cependant, les pistes d'optimisation des charges et des recettes ne permettront pas de compenser le besoin de financement du fonctionnement actuel de la CCQVA et les projets futurs (garderies de l'ex-QV, MSAP à Monclar, harmonisation du régime social et des horaires de travail, extension de certains services, harmonisation tarifaire à la baisse, OT de Bruniquel, Aire d'accueil des gens du voyage (AAGV), développement économique, ...)

Cette difficulté est constatée par beaucoup de collectivités, notamment les CC à fiscalité additionnelle qui assument :

- des transferts de compétences sans baisse de la fiscalité communale et sans hausse de la fiscalité intercommunale
- la volonté de créer ou de développer de nouveaux services au niveau communautaire sans financement dédié
- L'inflation plus forte des charges que des recettes des compétences déjà transférées

### Evolution des intercommunalités (FA : fiscalité additionnelle)

- Les CC à FA ont très fortement diminuée depuis 2004-2005 pour 2 raisons principales :
- La réforme de la carte intercommunale

Les difficultés de financer les transferts de compétences successifs

La CCQVA doit trouver un financement pérenne de ses compétences

- Hausse de la fiscalité intercommunale compensée pour les usagers par une baisse de la fiscalité communale ?
- Passage en FPU et impact des transferts de compétences sur les AC ?
- Modification de la redistribution des financements partagés (FPIC, fonds de concours...) ?

**=>établissement d'un pacte financier et fiscal**

## Synthèse globale

Les budgets eau et assainissement présentent des bonnes situations financières en rétrospective, mais les programmes de travaux prévus ne sont pas finançables sans hausse tarifaire.

- Des choix doivent être réalisés (priorisation des travaux – tarifs)
- Le coût du SPANC pourra à terme être optimisé permettant une baisse de tarifs

Le budget service d'aide à domicile présente une situation financière dégradée depuis plusieurs années qui amène à réfléchir à la redéfinition du service souhaité (investissement ou transition vers un autre modèle).

Le budget office de tourisme ne présente pas de risque à court terme au regard des charges actuellement imputées, il peut même permettre de financer un peu de personnel communautaire.

Le budget général de la CCQVA s'est fortement dégradé depuis 2017. Les raisons sont multiples :

- L'extension de certains services sur l'ensemble du territoire (déchets, services à la population, ...)

- L'inflation de certaines charges pour répondre aux besoins (contribution au SDD, cours d'eau/sentiers ...)
- Une hausse importante des charges de personnel (fin des contrats aidés, ...)
- La perte de recettes importantes (recettes usagers, contrats aidés, subventions...)
- ...

**La situation n'est pas tenable à très court terme et notamment au regard des évolutions de service à venir (développement de services, nouvelles compétences, exercice de compétences existantes...)**

Au-delà des pistes d'optimisation identifiées et afin de donner du financement à la CC, il semble nécessaire que les communes et la CC réexamine :

- Le partage de la fiscalité territoriale
- Les flux communes/CCQVA (FPIC, fonds de concours, ...)

### **Questions – échanges**

L'ensemble des participants remercie Monsieur ROJERNART pour la qualité de son travail, et l'ensemble des services d'avoir participé objectivement à cet exercice.

Monsieur ALBERT propose d'organiser un débat avec Monsieur le Préfet. Il rappelle que la création de cette nouvelle CC était forcée, et pas adaptée, le résultat de l'audit financier le confirme. Il félicite Messieurs le Président et le Directeur Général des Services d'avoir osé lancer cet audit. Il y a obligation de mettre le Préfet et les Elus devant leurs responsabilités. Des décisions vont devoir être prises, même si elles ne seront pas faciles à prendre à 6 mois de la fin du mandat. Comme, le service d'aide à domicile intercommunal est très concurrencé par la présence de deux associations bien présentes sur notre territoire. Certains services ne sont pas viables en l'état, même si on ne peut pas parlé de rentabilité pour des services publics. Il est donc opportun de se poser rapidement les bonnes questions et d'étudier de plus près les éventuelles pistes de transfert. Des associations sont spécialisées dans certains secteurs.

Par ailleurs, la culture pèse 700 000 € ? Des choses sont vraiment à faire rapidement.

Monsieur PEZOUS perçoit les solutions dessinées à travers l'audit, mais tout le travail reste à faire. Tout n'est pas lié à la fusion, mais une aggravation accélérée, il rejoint Monsieur ALBERT sur le courage nécessaire de lancer cet audit, car sans cela la situation aurait été encore plus compliquée.

Monsieur TELLIER rappelle qu'il n'est pas possible de refaire l'histoire. Les décisions seront certainement difficiles à prendre mais remercie Mr ROJENART d'avoir tiré la sonnette d'alarme à travers cette présentation très claire. Les élus doivent impérativement se mettre au travail. Il participe depuis deux ans aux réunions de la commission finances, et l'alerte avait été déjà faite par les services.

Monsieur CORRECHER précise que l'audit a été demandé par les politiques et pas par les services.

Pour conclure, Monsieur TRESCAZES remercie à son tour, Monsieur ROJENART de sa réactivité et clarté dans la restitution, les élus et les services d'avoir collaborer tous ensemble pour ce travail étoffé. Une présentation par une personne extérieure est toujours plus objective. Dans un premier temps, une prise de conscience de tous était essentielle, pour travailler maintenant ensemble dans le même sens et permettre les prises de décisions essentielles pour l'avenir de notre Communauté. Avant, c'est fait, demain est la priorité. Tout s'entend, mais les manches sont à retrousser.

Il est à prévoir des rencontres plus participatives, et la définition des compétences communautaires (actuelles et à venir). Les recettes (tarification des services) sont également à réexaminer face aux désengagements des financements.

Il faut également mieux communiquer sur qu'est-ce que la Communauté ? Ses missions ? Qui fait quoi ? Et ne pas donner l'impression d'un « effet de millefeuille administratif ».

Suite aux échanges, Il est décidé d'organiser une réunion de restitution de cet audit financier aux chefs de service en présence des élus du conseil communautaire qui le souhaitent. Monsieur TRESCAZES insiste sur l'importance de ne pas créer d'effet psychose des agents. Il est donc important de ne pas communiquer sur ces conclusions sans méthode pour le moment. L'expérience de Monsieur ROJENART sera à nouveau sollicitée pour faciliter cette restitution avant fin juin.

**Ce document restera donc confidentiel jusqu'à la présentation aux chefs de service. L'envoi du document complet sera transmis aux membres du conseil communautaire conformément à la demande formulée.**

### **Accueil d'un collectif de facteurs en grève. Lecture d'un courrier par trois grévistes de LA POSTE :**

*« Merci de nous laisser nous exprimer sur un sujet délicat qui touche l'ensemble de la population. Depuis maintenant 13 jours, les facteurs des cantons de Nègrepelisse, Montauban, Caussade, Grisolles, Montech sont en conflits avec leur direction. Ils sont soutenus par l'ensemble des organisations syndicales.*

*Les facteurs s'opposent à la casse de leur métier et du travail bien fait qui sont la conséquence directe de réorganisations et d'organisations de travail pathogène qui sont basées sur une logique purement marchande alors que même La Poste bien que Société Anonyme conserve toujours des missions de service public qui sont entre autres : la distribution de la presse, la distribution du courrier 6 jours sur 7, l'accessibilité bancaire et l'aménagement du territoire.*

*Les facteurs ne sont pas opposés aux réformes et aux évolutions, du moment que cela va dans le sens de l'intérêt général, des usagers et de l'amélioration de leur condition de vie et de travail. Or La Poste, dans ses nouvelles organisations, souhaite généraliser la séparation des activités de préparation et de distribution du courrier. Il y a des agents qui ne font que de la préparation du courrier, des agents qui ne font que de la distribution. Ce qui a pour conséquence de détériorer la qualité du service puisque la distribution du courrier se fait également l'après-midi et que les agents qui préparent les tournées ne connaissent pas le terrain et que des erreurs se produisent. Mais au-delà de ces aspects, ces organisations fracassent le service public postal en créant un service à 2 vitesses.*

*En effet, si vous avez les moyens de payer un service postal, vous serez assuré :*

- de recevoir votre courrier et colis le matin (ce sont des courses spéciales)
- des délais d'acheminement seront respectés (l'intégralité du courrier / colis sera distribué)
- d'avoir un remplaçant de votre facteur en cas d'absence
- d'avoir un lien commercial / social fort (les tournées commerciales ont du temps supplémentaire pour entretenir une relation de confiance)

*Si vous n'avez pas les moyens de vous payer les services postaux et qu'en plus vous habitez loin des villes de concentrations du courrier, vous serez soumis à un service public à minima.*

- vous ne serez pas certains de recevoir votre courrier / colis dans les délais (en cas de fort trafic, d'avarie, La Poste demande de ramener le courrier)
- votre facteur ne sera pas forcément remplacé
- vous recevrez certainement votre courrier l'après-midi
- vous n'aurez plus droit à un lien social

*Vous l'aurez compris, une nouvelle fois ce sont les zones rurales et les moins favorisées ainsi que les usagers les plus fragiles qui subiront les conséquences de cette casse du service public.*

*Il y a encore quelques mois, votre facteur était affecté sur une tournée fixe, La Poste lui donnait les moyens de mener ses missions. Dans ces conditions, le facteur était un acteur incontournable de nos quartiers et villages. Il créait du lien, il avait toujours un mot pour chacun, il vous connaissait et connaissait vos habitudes, il était toujours prêt à rendre un petit service, il a vu vos enfants grandir, il assurait ses missions sous la canicule ou à -10°C. Le facteur restait l'un des personnages préférés des français.*

*Aujourd'hui avec ses réorganisations et ses organisations, il a perdu le sourire car il travaille dans de mauvaises conditions et ne peut plus mener ses missions correctement. La Poste lui demande de ramener du courrier, de ne plus rendre aucun service non commercial, de partir en congés sans être remplacé et en laissant les usagers sans courrier ... bref La Poste lui demande de renoncer à son métier et au service public.*

*Sur vos secteurs autour de Nègrepelisse, vous avez pu constater très certainement cette dégradation depuis plusieurs mois. Vos facteurs ne sont pas subitement devenus oisifs ou antipathiques... mais ils souffrent, ils souffrent du travail mal fait, de la dévalorisation de leur métier et des conséquences que cela peut avoir sur les usagers :*

- malade qui ne reçoit pas ses examens*
- entreprises ralentit dans leurs activités*
- chômeurs radiés car convocation arrivée trop tard*
- dossier administratif retardé*
- promotions publicitaires hors délais*

*Les facteurs ont conscience que l'action de grève est violente pour les usagers et peut être clivant chez une minorité d'usagers. Mais ce qui peut encore plus diviser la population, c'est un sentiment d'abandon de La République est d'être considéré comme citoyen de seconde zone. Les services publics et La Poste doivent porter et assumer cette responsabilité sociétale, elle en a le devoir sur le principe d'Égalité qui est à la fois le principe fondamental du service public et l'une des valeurs de la République. Elle a également un devoir de continuité, d'accessibilité, de neutralité, de confiance et de fiabilité. Or La Poste brise en toute impunité ce pacte social tout en ayant les moyens puisqu'elle perçoit tous les ans plusieurs millions d'Euros au titre du CICE et de ses missions de services publics.*

*Nos territoires ruraux ont trop soufferts de la désertion des services publics et de La Poste en particulier avec des fermetures définitives de bureaux, réduisant le vivre ensemble de nos villages, fragilisant les commerces restants.*

*En 2020 une échéance importante arrive, c'est un nouveau contrat de plan qui sera discuté avec l'État, La Poste et l'Association des Maires de France représentée par François BAROUIN. Les élus sont souvent désarmés devant l'arrogant chantage de la poste pour fermer des bureaux de poste et valider la casse du service public.*

*Tout comme les élus qui se retrouvent souvent face à un mur, les facteurs sont en grève car la direction depuis des semaines, dans un mépris total, n'a pris aucune mesure corrective sur le canton de Nègrepelisse. Les facteurs grévistes gagnent en moyenne 1300 euros par mois, chaque journée de grève leur coute 60 euros mais heureusement, aujourd'hui les usagers les soutiennent avec des collectifs qui se créent un peu partout sur le département, aujourd'hui ils sont dignes et fiers du combat qu'ils mènent car ce combat n'est pas le leur mais bien celui de la collectivité, du bien vivre ensemble au-delà des prises de positions partisans.*

*Nous vous sollicitons devant cette assemblée afin d'intervenir à votre niveau afin de faire savoir votre attachement au service public postal et vous soutiendrez les postiers et usagers qui se battent pour le développement du service public.*

*Ensemble, usagers, postiers et élus avons le pouvoir d'orienter les choix de La Poste. Nous avons ensemble la possibilité d'améliorer le service public postal de la distribution du courrier sur le secteur.*

*Ce que les facteurs de Nègrepelisse demandent concrètement ce sont des mesures correctives à savoir :*

- déménagement dans des locaux adaptés*
- des moyens pour distribuer l'intégralité des objets*
- des moyens pour remplacer lors des congés*

*Merci pour votre attention. »*

*Les membres du conseil communautaire échangent avec les représentants de la Poste.*

Pour conclure, Monsieur CORRECHER témoigne de son soutien et indique à l'assemblée les avoir rencontré à plusieurs reprises tout au long de ce bras de fer avec la direction de la Poste. Il a également sollicité l'intervention du Secrétariat Général de la Préfecture.

## 1.2) Calcul de l'apport de fiscalité – enfance jeunesse

Par délibération en date du 7 mars 2019 (délibération N°2019-010), le Conseil Communautaire définissait sa politique communautaire en matière d'enfance jeunesse.

Au cours de cette séance, il a été défini les modalités de soutien des associations du territoire exerçant une activité d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), mercredi et vacances, selon la règle suivante :

« Le soutien de la Communauté se traduit par l'octroi d'une subvention sollicitée par l'Association dont le montant est fixé selon l'apport de fiscalité horaire pratiqué pour les accueils en régie dédiés à ces temps et ajusté au volume d'activité déclaré par l'association à la CAF ».

Après réalisation des bilans CAF 2018 pour l'accueil de loisirs sans hébergement pour les temps des vacances et du mercredi après-midi des structures gérées en régie par la Communauté de Communes, il en ressort l'apport de fiscalité suivant par heure d'activité :

- Vacances = 1.01€ / heure
- Mercredi après-midi = 1.34€/ heure

	Heures 2018	%	Dépenses	Recettes de service	Apport de fiscalité	Apport de fiscalité / heure	Rappel 2017
<b>Nombre d'heures – bilan CAF 2018</b>	<b>891 788</b>	<b>100%</b>	<b>2 627 627 €</b>	<b>1 526 986 €</b>	<b>1 100 641 €</b>		
Vacances	122 898	14%	484 483 €	359 935 €	124 548 €	1,01 €	1,00 €
Périscolaire (av et ap classe + mercredi)	768 890	86%	2 143 143 €	1 167 051 €	976 092 €		
- avant et après classe	703 257	91%	1 950 260 €	1 062 016 €	888 244 €	1,26 €	1,19 €
- mercredi après midi	65 633	9%	192 883 €	105 035 €	87 848 €	1,34 €	1,32 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'adopter et de valider l'apport de fiscalité par heure d'activité pour le secteur enfance jeunesse comme présenté ci-dessous.

## 1.3) attribution des subventions aux associations -- exercice 2019 : Camp des licornes, Familles Rurales, Verlhac Oxygène

Vu l'arrêté préfectoral 8220160909002 du 9 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Quercy Vert Aveyron dans sa version modifiée au 11/02/2019,

Vu la délibération 2018\_155 du 20 décembre 2018 relative à la généralisation de la compétence enfance jeunesse,

Vu la délibération 2019\_10 du 7 mars 2019, relative à la définition de la politique communautaire enfance jeunesse,

Vu la délibération 2019\_11 du 7 mars 2019, relative à la reprise en régie de l'activité enfance jeunesse de l'association Verlhac Oxygène

Vu la délibération 2019\_12 du 7 mars 2019, relative à l'octroi d'une subvention à l'association Familles Rurales de Monclar de Quercy en qualité de service économique d'intérêt général

Pour le service périscolaire et adolescents proposés par **l'association Familles rurales de Monclar de Quercy**, il a été délibéré la reprise des engagements assurés jusque-là par la Mairie à l'identique :

	Subvention sollicitée	Engagements mairie 2017	Montant proposé
Périscolaire	125 000 €	112 363 €	<b>112 363 €</b>
Ados	17 600€	17 600 €	<b>17 600 €</b>
CLAS	4 000 €	4 000 €	<b>4 000 €</b>
<b>Total Subvention</b>	<b>146 600 €</b>	<b>133 963 €</b>	<b>133 963 €</b>

Pour les subventions mercredis et vacances il a été décidé en conseil communautaire du 7 mars dernier, sur proposition de la commission services à la population, de dimensionner le soutien financier de la Communauté sur la base de l'apport horaire fiscal pratiqué sur les centres gérés en régie, ajusté au volume d'activité prévisionnel déclaré à la CAF.

Ainsi, pour 2018 l'apport en fiscalité pour les centres en régie s'est établi comme suit :

Mercredis après-midis	1.34 €/heure
Vacances	1.01€/heure

Pour **l'association Verlhac Oxygène**, pour qui une reprise en régie de l'activité enfance jeunesse est programmée au 1<sup>er</sup> septembre prochain, il avait été délibéré de proratiser la subvention 2018 au nombre de mois d'activité avant la reprise en régie, soit 13 000 € (Cf. délibération 2019\_11 du 7 mars 2019).

Or la reprise se concrétisera après le déroulement des vacances d'été, période la plus lourde en termes d'activité et de dépenses. Aussi, est-il proposé de financer l'association sur la base de la méthode précitée, à l'instar des deux autres associations, pour la **période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août**.

Le tableau ci-après récapitule les subventions sollicitées par les associations Enfance Jeunesse. Il détermine les montants proposés à l'adoption du conseil communautaire selon les plafonds de financement déterminés par le système de l'équité fiscale (dans la limite des besoins de financement de l'association) et les arbitrages de la commission.

	Montant sollicité	Montant proposé selon l'équité fiscale	Sommes à déduire		Reste à verser conseil de juin
			1 <sup>er</sup> versement conseil 11/04	Loyer éclairateurs	
<b>Camp des Licornes</b> <i>Année pleine</i>	21 000 €	<b>17 773 €</b>	3 000 €	6 576 €	<b>8 197 €</b>
<b>Verlhac oxygène (01/01 au 31/08/2019)</b>	17 000 €	<b>14 292 €</b>			
<b>AFR Mercredis (sept – déc 2019)</b>	5 440 €	<b>5 440 €</b>			

AFR Montdurausse (Mercredis et Vacances année pleine)	950 €	0 €			
Total Mercredis après- midis et Vacances	44 390 €	37 505 €			

Monsieur QUATRE est surpris du nombre d'heures pour le Camp des Licornes. Il est également étonné du montant versé à Verlhac Oxygène pour 9 mois, vu la reprise de l'activité au 1<sup>er</sup> septembre par l'intercommunalité, par rapport au Camp des Licornes fonctionnant sur une année entière. Madame DARRIGAN partage cette remarque.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (abstention de QUATRE Christian et DARRIGAN Catherine) décide d'autoriser le versement des subventions aux associations du secteur enfance jeunesse comme présenté ci-dessus pour l'exercice 2019.

#### 1.4) modification de la définition de la compétence de la politique communautaire enfance jeunesse

Pour rappel, dans sa séance du 7 mars 2019, le Conseil communautaire a délibéré sur la réorganisation de sa compétence Enfance Jeunesse dans un objectif :

- de clarifier le contenu et l'organisation des dispositions y afférant dans l'arrêté préfectoral n°82\_2016\_09\_09\_002 du 9 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Quercy Vert – Aveyron (version modifiée au 11 février 2019) ;
- d'élargir son champ d'intervention en matière périscolaire pour rendre l'intercommunalité intégralement compétente en la matière et non plus uniquement pour les structures ALAE agréées par les services de l'Etat et bénéficiaires des financements contractualisés avec la Caisse d'Allocations Familiales.

**Cependant, compte tenu du contexte budgétaire actuel (et notamment suite au résultat de l'audit financier) et des critères de faisabilité pour la reprise des garderies communales à la rentrée 2019-2020, il est proposé au conseil communautaire de reporter l'élargissement de la compétence en matière d'Affaires Périscolaires au 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

Considérant tout ce qui précède, il est proposé d'annuler et remplacer la délibération 2019-010 précitée et adopter les modifications statutaires suivantes :

1. L'alinéa 6 du paragraphe 6 de la partie « Compétences facultatives » de l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°82\_2016\_09\_09\_002 du 9 septembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron dans sa version modifiée au 11 février 2019 est supprimé.
2. Les alinéas 2 à 5 du paragraphe 5 de la partie « Compétences facultatives » de l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°82\_2016\_09\_09\_002 du 9 septembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron dans sa version modifiée au 11 février 2019 sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes :
  - « - Création, coordination et gestion des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) agréés par les services de l'Etat et bénéficiaires des financements contractualisés avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
  - Création, coordination et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) agréés par les services de l'Etat et bénéficiaires des financements contractualisés avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

*- Création, coordination et gestion des actions jeunesse à destination du public adolescent et jeunes adultes»*

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, l'alinéa 1 du paragraphe susvisé est supprimé et remplacé par la mention suivante :

*« - Création, coordination et gestion de toutes structures et interventions dans tous les domaines liés aux affaires périscolaires ; »*

3. Il est créé, dans la partie « Compétences facultatives » de l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°82\_2016\_09\_09\_002 du 9 septembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron dans sa version modifiée au 11 février 2019, un paragraphe 7 rédigé tel que suit :

*« Actions en faveur de la Petite Enfance :*

*- Création, coordination et gestion des structures d'accueil petite Enfance (établissements d'Accueil du Jeune Enfant, relais assistantes maternelles, lieu d'accueil enfants parents). »*

L'adoption de ces modifications statutaires est soumise aux délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 II. du Code Général des Collectivités Territoriales.

La compétence Enfance Jeunesse s'organise selon les principes de la Politique Enfance Jeunesse suivants :

- **Pour les ALSH (mercredis et vacances) gérés par des structures associatives** : le soutien de la Communauté se traduit par l'octroi d'une subvention sollicitée par l'Association dont le montant est fixé selon l'apport de fiscalité horaire pratiqué pour les accueils en régie dédiés à ces temps et ajustée au volume d'activité déclaré par l'association à la CAF. Tout octroi sera réalisé en conformité au règlement intercommunal d'attribution de subvention et à la législation en vigueur.
- **Pour les ALSH (mercredis et vacances) gérés en régie**, le seuil d'ouverture est fixé à 20 enfants par jour.
- **Toute activité des accueils de loisirs intercommunaux se déroulent dans des locaux communaux**, locaux scolaires ou locaux majoritairement/exclusivement dédiés aux activités des Accueils Collectifs Educatifs de Mineurs précités, mis à disposition à titre gracieux par les communes. Cette mise à disposition se traduit par la mise en place de conventionnements adaptés. Aucun avantage en nature contraire à ce dispositif ne sera octroyé à une structure associative.

Des échanges se font dans le sens où tout le monde comprend la forte contrainte financière et l'obligation de reporter la généralisation du périscolaire sur le territoire pour le moment.

Par ailleurs, il est précisé que deux conseils d'école de Bioule et de Vaissac se sont prononcés sur un retour à 4 jours à compter de la prochaine rentrée des classes. Si ces décisions viennent à être validées par les conseils municipaux des communes concernés et les services départementaux académiques, les enfants fréquentant ces écoles ne bénéficieront plus d'un ALAE agréé géré par la Communauté, conformément à la délibération prise lors du conseil communautaire du 7 mars dernier (réforme des rythmes scolaires). En effet, l'intercommunalité ne pourra maintenir financièrement un service ALAE (accueil de loisirs après l'école) : perte du fonds de soutien et de la participation financière de la CAF,... si modification du rythme scolaire. Les communes devront assurer eux même un service de garderie, la Communauté n'étant compétente «*gestion des*

*Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) agréés par les services de l'Etat et bénéficiaires des financements contractualisés avec la Caisse d'Allocations Familiales ».*

Des conseils d'école extraordinaires devront être organisés avant les vacances d'été pour éventuellement revenir sur leur décision.

Il est noté l'importance de bien communiquer auprès des familles sur le surcout généré par le changement de rythme scolaire.

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de l'adoption des modifications statutaires susvisées conformément à la périodicité énoncée et acte les principes d'organisation de la Politique Enfance Jeunesse susvisés.*

### **1.5) décisions modificatives : budget aide à domicile, eau potable et assainissement**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE**

Suite à l'annonce d'un arrêt pour congés maternité d'une responsable de secteur du service, le Département (autorité de tarification) a donné son accord pour procéder à son remplacement le temps de son absence.

Le cout du recrutement d'un agent remplaçant est estimé à 8 313€ (période de tuilage + remplacement pendant 3.70 mois). L'agent remplacé étant affilié à la Sécurité Sociale, des indemnités journalières seront versées à la collectivité à hauteur de 4 657€.

Le delta à couvrir, soit 3 656€, seront honorés grâce à une baisse des mises à disposition (remboursement du budget SAMAD au profit du budget général) prévues lors de l'élaboration du budget en raison, notamment, du départ de la directrice des services à la population et donc de la baisse de la valorisation des frais de direction à imputer au service.

Il convient donc d'ouvrir les crédits en correspondance.

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise la décision modificative n°1 concernant le budget annexe aide à domicile selon le projet présenté.*

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le projet de décision modificative n°1 concernant le budget annexe eau potable.

Le Prélèvement à la source a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur la rémunération de chacun des agents concernés par le paiement de l'impôt sur le revenu.

Les prélèvements sont réalisés au centime d'euros, alors que la somme de ces prélèvements est arrondie à l'euro le plus proche lors de la déclaration.

Afin de faire correspondre à l'euro près le montant du PAS reversé par le budget avec les déclarations arrondies, il est nécessaire de constater au niveau du budget :

- soit un produit divers de gestion courante par le biais de l'émission d'un titre de recette.
- soit une charge diverse de gestion courante, par le biais d'un mandat au chapitre 65.

Le budget de l'Eau Potable supportant des charges de personnel, peut être assujetti à cette disposition, pour un montant maximum d'environ 12 euros sur l'année.

Il convient donc d'ouvrir les crédits en correspondance au chapitre 65, article 658.

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise la décision modificative n°1 concernant le budget annexe eau potable selon le projet présenté.*

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Suite au renouvellement d'un véhicule des services techniques, un utilitaire (Peugeot Jumper acheté en 2005) a fait l'objet d'une reprise pour un prix de 1 300€ et doit donc être sorti de l'inventaire comptable de la collectivité.

*Pour se faire, il convient d'ouvrir les crédits adéquats à l'écriture d'ordre de sortie de l'actif sur le budget de l'assainissement.*

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise la décision modificative n°1 concernant le budget annexe assainissement selon le projet présenté.*

## **2–SERVICES A LA POPULATION :**

### **2.1) renouvellement de la convention de coopération Pôle emploi**

La Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron via son service emploi (EREF), et Pôle emploi renouvellent leurs engagements en signant une nouvelle convention de coopération qui permet de formaliser les relations qui unissent les 2 structures.

L'objectif principal de cette convention est de favoriser le retour à l'emploi, tout en permettant aux demandeurs d'emploi et aux employeurs du territoire de bénéficier d'un service de proximité dans les domaines de l'insertion, de l'emploi et de la formation.

Depuis la création de son service emploi, labellisé « Espace Rural Emploi Formation » en 1996 par la DIRECCTE, la Communauté de Communes et Pôle Emploi ont toujours contractualisé leur collaboration au travers des conventions de coopération.

Aujourd'hui, l'évolution du numérique dans toutes les démarches administratives du quotidien induisent un accompagnement différent auprès des publics. Cette mission de proximité menée par l'EREF permet d'assurer une continuité de services à destination des demandeurs d'emploi et des employeurs locaux. C'est pourquoi, un certain nombre d'actions ont été définies telles que la délocalisation d'ateliers pour faciliter l'accès à l'information, développer l'utilisation des services à distance, organiser des actions communes sur l'offre digitale... avec la finalité de réduire les inégalités sociales et territoriales, ainsi que de simplifier l'accès aux services pour la population.

Un exemplaire de la convention est présenté en séance. La signature est prévue le lundi 17 juin prochain.

Monsieur TELLIER s'interroge sur la possibilité de modifier cette convention si la signature est prévue avant l'organisation de la nouvelle Maison des Services au Public de Monclar de Quercy et la possibilité de mutualiser un agent d'accueil de la Maison de l'Intercommunalité comme préconisé par les résultats de l'audit financier.

Ce poste devrait être pourvu par un agent titulaire en cours de reclassement professionnel (en attente du retour de la médecine du travail).

Monsieur ALBERT rappelle la volonté de l'Etat de renforcer le réseau des Maisons de Services Au Public (MSAP) sur l'ensemble du territoire français. Ces projets ne peuvent aboutir que s'il y a une volonté politique locale. La MSAP de Monclar de Quercy répond à une fracture rurale des bourgs centre et permet d'obtenir un minimum de services sur la commune. L'intention n'étant pas d'alourdir les finances de l'intercommunalité, mais le détachement d'un agent suffira d'ouvrir ce site à moindre cout, avec le soutien de la commune. Certaines communes étant confrontées à des projets de fermeture des bureaux de Poste, les services publics ruraux deviendront très rares, si on ne fait rien.

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide le partenariat entre le service emploi intercommunal et Pôle emploi et autorise Monsieur le Président à signer la convention de coopération.*

## 2.2) renouvellement du label « Service public régional d'orientation »

Après l'obtention du renouvellement de la labellisation Information Jeunesse par l'état, obtenue en décembre dernier, nous sollicitons aujourd'hui la région Occitanie pour le renouvellement du label Service public régional d'orientation (SPRO) que nous avons déjà déteu en 2015-2016.

Cette labellisation implique l'adhésion à la charte du SPRO, qui décline notamment les principes fondamentaux partagés par les partenaires du service public régional de l'orientation Occitanie.

Le Spro «garantit à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseils et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. Il concourt à la mixité professionnelle en luttant contre les stéréotypes de genre».

Un service d'accompagnement : le point information jeunesse (PIJ) Quercy Vert-Aveyron propose, en effet, un service d'accompagnement et de conseils personnalisés sur les métiers, la formation, une aide à la recherche d'informations fiables sur Internet. La documentation du CIDJ, actualisée tous les ans, est également à disposition du public sous forme de classeurs à thèmes.

L'animateur du PIJ participe, deux fois dans l'année, à des réunions-formation sur le sujet.

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide le dépôt du dossier de demande de labellisation Service public régional d'orientation (SPRO).*

## 2.3) avenant au marché de fourniture des repas crèches durant les travaux d'extension à la crèche de St Etienne

Le marché passé pour la fourniture des repas des crèches avec l'ADAPEI d'Albias court jusqu'en 2022 et concerne la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les crèches de Saint Etienne de Tulmont et de Nègrepelisse.

Le jardin d'éveil quant à lui est livré en liaison chaude par la Mairie de Nègrepelisse.

### I. Organisation du service durant les travaux à la crèche de Saint Etienne

A ce jour, le bâtiment où se déroule l'activité du Jardin d'Eveil, situé dans l'enceinte de l'Ecole maternelle de Nègrepelisse, s'organise dans le cadre d'une mise à disposition partielle du dit bâtiment par la Mairie au profit de la Communauté selon les modalités suivantes :

Espaces mis à disposition de la Communauté	Espaces partagés Jardin/Ecole	Espace dédié à l'Ecole
Une classe	Réfectoire	Une classe
Le bureau	Salle de motricité	

A la rentrée de septembre 2019, compte tenu de la fermeture d'une classe, la Mairie de Nègrepelisse accepte de procéder à une extension temporaire de la mise à disposition en libérant la seconde classe et les espaces partagés localisés dans le bâtiment pour accueillir l'activité Tom Pouce le temps des travaux. Dans ce contexte, la Communauté prendra en charge la consommation des fluides et l'entretien des locaux.

Il convient dans ce contexte d'accueil des différents groupes d'enfants (Tom Pouce et Jardin) au sein du même réfectoire, d'harmoniser les services de repas (l'un en liaison chaude, l'autre en liaison froide).

## **II. Organisation du service des repas des enfants le temps des travaux**

Pour rester en cohérence avec les enfants et pour éviter à la cuisinière de gérer deux systèmes de livraison, il apparaît pertinent d'uniformiser les repas.

Tenant compte de la liaison contractuelle qui lie la Communauté à l'ADAPEI, il est proposé que tous les repas puissent être livrés par cette structure le temps des travaux.

L'estimation de ce surcoût au marché nous a permis de vérifier que nous restions dans l'enveloppe globale des 220 000 € pour les quatre ans car les besoins avaient été légèrement surévalués pour parer à d'éventuels aléas.

Le changement de lieu de livraison et l'augmentation de la quantité hebdomadaire des repas nécessitent la signature d'un avenant au marché public qui nous lie avec l'ADAPEI.

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide la nouvelle organisation du service petite enfance pour l'année scolaire 2019 / 2020 autorise Monsieur le Président à signer un avenant au marché de fourniture et livraison de repas pour les crèches.*

### **3-ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE :**

#### **3.1) Attribution de l'accord-cadre de prestations intellectuelles portant sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage : étude et suivi technique de projets en eau et assainissement**

Monsieur le Président donne lecture du Rapport d'Analyse des Offres.

Considérant la procédure de consultation en vue de l'attribution d'un marché public « Accord-cadre de prestations intellectuelles portant sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage : étude et suivi technique de projets en eau et assainissement ».

Considérant la remise d'une seule offre, par le candidat « Egis Eau » ;

Considérant la validité des éléments de réponse du candidat « Egis Eau » aux questions posées par la collectivité en date du 17/05/2019 ;

Considérant la conformité de la candidature et des pièces de l'offre validée en Commission d'ouverture du 03/05/2019 ;

Considérant le Rapport d'Analyse des Offres présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 6 juin 2019 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres sur l'attribution du présent marché à la société EGIS EAU ;

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'attribuer le marché à bons de commande d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, « étude et suivi technique de projets en eau et assainissement » à la société EGIS EAU pour une durée d'une année, renouvelable trois fois.*

#### **3.2) autorisation de vente de matériel du service technique**

##### **>Vente du tracteur CASE et de l'épareuse**

Le matériel ou les véhicules de la Communauté, arrivés en fin de vie ou inutilisés, sont réformés puis vendus ou détruits.

En application de la délibération du conseil communautaire du 03 février 2017, la décision d'aliéner de gré à gré est prise par Monsieur le Président pour les matériels inférieurs à 4 600 €.

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision de vente des matériels dont la valeur dépasse les 4 600 € revient donc au Conseil Communautaire.

Il est ainsi proposé d'approuver la proposition d'achat de Monsieur Yannick EMBOULAS de Monclar de Quercy concernant le tracteur-épareuse CASE immatriculé FE 132 AC (mise en circulation le 04 juin 2003), non utilisés par le service, et de plus nécessitant des réparations. L'estimation est fixée à 6 000 € dépassant ainsi le seuil de 4 600 €.

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'accepter la vente du matériel cité ci-dessus en l'état, au montant proposé.*

### **Questions diverses**

Pour répondre aux interrogations sur le remplacement de la Directrice des Services à la Population au 1<sup>er</sup> juillet prochain suite à son départ pour mutation, il n'est pas prévu de lancer une annonce pour le moment. Une réflexion est menée sur l'opportunité de reclasser en interne, un agent dont le profil ne sera pas identique mais pourrait pallier au mieux à ce poste et pouvant absorber des missions complémentaires.

Monsieur REGAMBERT partage cette proposition et il est important de réfléchir à réaliser des économies.

Monsieur TELLIER souligne cependant qu'il faut savoir investir où il faut. Certains métiers ne s'improvisent pas.

Madame MAGNANI invite l'assemblée à participer à la prochaine course « je cours à Albias contre le cancer » organisée le 30 juin prochain. 09h30 : départ des courses de 5 et de 10 kms.

Monsieur SERRA souligne le mécontentement des administrés sur les problèmes de distribution de courrier à Bioule. Ils enregistrent à la Mairie les doléances. Il a interpellé Messieurs les Sénateurs et Madame la Députée.

L'ensemble des Mairies sont confrontés à la même situation, dont certaines n'ont pas eu de courriers depuis le 17 mai dernier.

Il est proposé d'organiser une réunion avec les chefs de service et les conseillers communautaires afin de présenter les résultats de l'audit financier. A l'issue des ateliers thématiques seront proposés. Il est bien noté l'urgence, des réunions seront proposées aux conseillers communautaires dès le mois de juillet. Une communication sera réalisée ultérieurement.

***La séance est levée à 12h.***